

<http://sbssa.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article255>

La VAE du CAP Agent Polyvalent de Restauration, comment ça marche ?

- Enseignements professionnels - Filière "Restauration collective et commerciale" - CAP Agent Polyvalent de Restauration (CAP A.P.R.) - Examens (CCF, PONCTUEL, VAE) - VAE -



Date de mise en ligne : mardi 4 mai 2010

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

La VAE pour l'obtention du CAP Agent Polyvalent de Restauration : comment ça marche ?

Pour être reconnu professionnellement ou socialement, pour évoluer, pour avoir la possibilité de passer un concours, pour sécuriser son parcours... les raisons qui motivent les demandes de VAE sont nombreuses.

Pour contacter le Dispositif Académique de Validation des Acquis de Lyon (DAVA)

DAVA

Le Lyrol
15 avenue Lacassagne
69424 LYON CEDEX 03

Tél 04 37 91 21 64
dava@ac-lyon.fr

Toute personne justifiant de 3 ans d'expérience en rapport avec le diplôme visé peut demander la validation des ses acquis de l'expérience et obtenir :

- soit le diplôme complet
- soit une partie du diplôme.

La validation s'appuie sur un dossier descriptif d'activités et sur un entretien avec un jury.

Les pôles de VAE sur l'académie de Lyon pour l'obtention du CAP Agent Polyvalent de Restauration sont :

- pour l'Ain : LP Gabriel Voisin - BOURG EN BRESSE
- pour la Loire : LP René CASSIN - RIVE DE GIER
- pour le Rhône : LP du 1er Film - LYON 08